Informations de base

2003/0208(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure caduque ou retirée
Processus de stabilisation et d'association dans les pays des Balkans occidentaux: mesures commerciales exceptionnelles **Subject** 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans **Zone géographique** Albanie Bosnie-Herzégovine Serbie-et-Monténégro, jusqu'au 02/2003	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2798	2007-05-08
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/09/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0537	Résumé
02/12/2009	Informations supplémentaires		Résumé
18/09/2010	Proposition retirée par la Commission		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0208(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p2

État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base législatif	COM(2003)0537	05/09/2003	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Processus de stabilisation et d'association dans les pays des Balkans occidentaux: mesures commerciales exceptionnelles

2003/0208(COD) - 05/09/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : réaliser la codification législative du règlement 2007/2000/CE sur les mesures commerciales applicables aux pays des Balkans occidentaux. ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil. CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 2007/2000/CE du Conseil du 18 septembre 2000 introduisant des mesures commerciales exceptionnelles en faveur des pays et territoires participants et liés au processus de stabilisation et d'association mis en oeuvre par l'Union européenne, modifiant le règlement 2820/98/CE et abrogeant les règlements 1763/1999/CE et 6/2000/CE. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification. La présente proposition de codification a été élaborée sur la base d'une consolidation préalable du texte, dans toutes les langues officielles, du règlement 2007/2000/CE et des actes qui l'ont modifié, effectuée, au moyen d'un système informatique, par l'Office des publications officielles des Communautés européennes. IMPLICATIONS FINANCIERES : la codification de ce règlement n'implique aucune dépense budgétaire spécifique.